

07 oct 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 7 octobre 2005](#)

Personnel militaire du cadre de réserve

Réduction des effectifs en personnel militaire du cadre de réserve.

Réduction des effectifs en personnel militaire du cadre de réserve.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'enveloppe en personnel militaire du cadre de réserve. Le projet s'inscrit dans la réforme globale de la réserve qui, par une meilleure utilisation des compétences des militaires de réserve, permet de réduire les effectifs en personnel militaire du cadre de réserve, nécessaires pour couvrir le besoin opérationnel des Forces armées. L'enveloppe de 6.000 militaires de réserve, candidats compris, est répartie comme suit :- 2.000 officiers,- 2.000 sous-officiers,- 2.000 volontaires. Ce nombre doit être atteint au plus tard le 1er janvier 2015.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe